

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Arrêté du 22 mai 2015 portant ouverture au titre de l'année 2015 d'un recrutement sur concours dans le corps des agents d'exploitation spécialisés des travaux publics de l'Etat, branche voies navigables, ports maritimes, et fixant le nombre de places offertes

NOR : DEVK1510683A

Par arrêté du directeur général de Voies navigables de France en date du 22 mai 2015, est autorisée au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un recrutement externe par concours dans le grade d'agent d'exploitation spécialisé des travaux publics de l'Etat.

Le nombre total de postes offerts au recrutement est fixé à 60.

Ces postes sont répartis dans la branche voies navigables, ports maritimes, de la manière suivante :

DIRECTION TERRITORIALE	RECRUTEMENT
Nord - Pas-de-Calais	11
Rhône-Saône	2
Bassin de la Seine	35
Centre-Bourgogne	7
Sud-Ouest	5
Total	60

Les dates d'ouverture, de clôture, de réception des candidatures, de programmation des épreuves d'admissibilité et d'admission, la composition des jurys peuvent être variables selon la zone géographique concernée. Elles sont fixées librement par les services recruteurs dans chaque direction et feront l'objet d'un arrêté et d'un avis de recrutement des directeurs territoriaux.

Nota. – Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès des directions territoriales de Voies navigables de France.